



En faire six copies

Garçon Fille Mixte
(Encercler l'un ou l'autre)

Concours d'art oratoire

Feuille de pointage officielle du jury

Pour les Concours de club, de zone et de district

CRITÈRES D'ÉVALUATION										
Ordre d'entrée en scène des concurrents	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Le maintien 20 points <i>(l'apparence, la personnalité, l'attitude)</i>										
Le contenu du discours 35 points <i>(la fidélité au thème, le thème, la logique, le contenu, la couleur)</i>										
L'élocution et la présentation 35 points <i>(le timbre de voix, le volume, la prononciation, la gestuelle, les contacts oculaires, la sincérité, l'intensité)</i>										
La qualité globale du discours 10 points <i>(réaction suscitée, impressions laissées, effet produit)</i>										
Total des points attribués par le juré										
Chacun des jurés devra attribuer des points de pénalité aux concurrents pour les infractions suivantes :										
Concurrent	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Utilisation d'accessoires ou le port de costumes, etc. (pénalité des jurés - disqualification)										
Révélation de son identité, exception faite de la nationalité ou des croyances religieuses (pénalité des jurés - 1 à 5 points)										
Les points de pénalité attribués par le chronométrateur ne le seront qu'une fois que le juré aura fait le total des points de chaque concurrent										
Les points de pénalité pour le non-respect de la durée du discours (1 point pour chaque tranche de 15 secondes en-deçà ou au-delà de la limite de temps exigé)										
Omettre d'annoncer le thème officiel au début du discours (3 points)										
Ne pas terminer son discours (Disqualification)										
Omettre d'identifier verbalement toute citation tirée d'un ouvrage (Disqualification)										
Total des points de pénalité										
Le pointage net (aucun ex aequo accepté)										
Le classement du concurrent :										

Signature _____ Date : ____ / ____ / ____

Nom du juré



Directives aux jurés

L'attribution des points s'effectue selon quatre catégories de critères d'évaluation. Chacune d'elles comprend les critères suivants :

1. Le maintien20 points

2. Le contenu du discours35 points

(la fidélité au thème, le thème, la logique, le contenu, la couleur)

Dans cette catégorie, seuls le contenu et son organisation, tels que présentés par le concurrent, doivent faire l'objet de l'évaluation des jurés. On doit tenir compte de la fidélité au thème officiel, de l'introduction, de la logique et de la cohérence devant mener à une conclusion adéquate. La rhétorique, les comparaisons, les métaphores, le choix des mots et des expressions, le dynamisme, les phrases descriptives sont également des critères importants.

3. L'élocution et la présentation35 points

(le timbre de voix, le volume, la prononciation, la gestuelle, les contacts oculaires, la sincérité, l'intensité)

L'élocution et la présentation doivent être évaluées selon plusieurs critères. La qualité de la voix doit être évaluée en fonction de la tonalité, du ton et de la puissance. Le débit ne doit pas être ponctué d'hésitation ou d'arrêt. L'articulation et la prononciation sont les plus importants facteurs. La gestuelle doit être évaluée en fonction de la fréquence, de la nature et de l'efficacité. Les mouvements et les gestes doivent être gracieux. Le désir de persuasion doit être évident, toutefois, l'intensité doit être placée au bon endroit et être dynamique.

4. Qualité globale du discours10 points

(la réaction suscitée, les impressions laissées, l'effet produit)

Dans cette catégorie, on doit évaluer l'impression globale que laissent l'orateur et son discours. Dans tous les concours de ce genre, l'impression globale laissée et un effet particulier produit sont le résultat de plusieurs facteurs, certains de ceux-ci sont indéfinissables et insaisissables et ne peuvent être notés individuellement. Toutefois, c'est l'impression globale que l'on évalue. En évaluant cette catégorie de critères, il arrive souvent que ce sont les points attribués pour l'impression globale qui permettront au juré de départager les concurrents.

Explications des pénalités

A. Utilisation d'accessoires, le port de costumes, etc.

L'utilisation d'accessoires, le port d'un costume ou de vêtements particuliers et l'aide de téléprompteurs sont interdits. Ils entraînent la disqualification. Des notes et un lutrin peuvent être utilisés à la discrétion du concurrent.

B. La révélation de son identité

Afin d'éviter tout préjudice et toute influence, le discours en tout ou en partie ne doit pas permettre d'identifier le concurrent ou sa famille. Cela n'inclut toutefois pas la nationalité ou les croyances religieuses. Par exemple : le fait de dire « Mon père est le maire de... » est jugé une infraction aux règlements et on doit déduire des points. La pénalité maximale est de 5 points, à la discrétion des jurés.

C. Pénalité pour le non-respect de la durée du discours

La durée du discours doit être d'au moins de quatre (4) minutes et d'au plus cinq (5) minutes. On n'aviser pas les concurrents dont le discours sera en-deçà ou au-delà du temps alloué, mais ils se verront imposer une pénalité d'un (1) point par tranche de quinze (15) secondes qui sera en-deçà ou au-delà du temps exigé. Ces points de pénalité seront attribués par le chronométrateur officiel.

D. L'omission de présenter le thème officiel au début du discours

Afin d'aider le chronométrateur à déclencher le chronomètre de façon équitable pour tous les concurrents, ces derniers doivent annoncer le thème officiel au début de leur discours. Si un concurrent omet de le faire, une pénalité automatique de trois (3) points sera imposée par le chronométrateur officiel.

E. Ne pas terminer son discours

Chaque concurrent doit livrer son discours en entier. Un discours non achevé entraînera la disqualification.

Classement des concurrents

Les concurrents seront classés du premier au cinquième et la cinquième position est la dernière des positions.



Faire une copie pour chaque concurrent

Garçon Fille Mixte
(Encercler l'un ou l'autre)

Formulaire d'évaluation du jury

Le présent formulaire vise à fournir aux participants une évaluation de leur discours. Il est laissé à la discrétion du club, de la zone et du district de le faire remplir ou non.

Lettre identifiant le concurrent _____

1. Inscrivez deux éléments du discours qui étaient bons

2. Inscrivez un élément du discours qui pourrait être amélioré



Feuille de pointage officielle du chronométrateur

Pour tous les Concours de club, de zone et de district

Le chronométrateur officiel utilisera un chronomètre réglementaire ou un appareil équivalent. L'appareil devra être fourni par le président de comité du Concours.

Pénalités de temps

Les allocutions devront durer au moins quatre (4) minutes et au plus cinq (5) minutes. Les concurrents qui ne respectent pas la limite, dans un sens ou dans l'autre, ne seront pas avisés, mais seront pénalisés d'un (1) point par tranche de 15 secondes ou toute fraction de cette période dépassant la limite dans un sens ou dans l'autre. Ces pénalités sont imposées par le chronométrateur officiel.

Le chronométrage commencera immédiatement après l'annonce du thème officiel. Les salutations aux jurés, aux auditeurs, etc., devront précéder l'annonce du titre de l'allocution. Le chronométrage cessera dès que le concurrent aura terminé son discours.

Omission de l'annonce du thème officiel au début de l'allocution

Tous les concurrents doivent annoncer le thème officiel au début de leur allocution, à défaut de quoi trois (3) points de pénalité sont automatiquement imposés par le chronométrateur.

Omission d'identifier verbalement l'utilisation de citations ou d'extraits d'ouvrages

Toute citation ou tout extrait d'ouvrage doivent être identifiés verbalement et sur la copie papier du discours. En cas d'omission, le concurrent est disqualifié. La copie du discours sert à vérifier si le concurrent est fidèle à son texte. Le chronométrateur impose la pénalité si nécessaire.

Ordre d'entrée en scène des concurrents	Temps min/sec	Points de pénalité du temps en trop ou en moins	Omission de l'annonce du thème au début de l'allocution	Identification de citations ou d'extraits d'ouvrages	Total des points de pénalité

Signature _____ Date : _____

Nom (Chronométrateur)



En faire deux copies

Garçon Fille Mixte
(Encercler l'un ou l'autre)

Formulaire de rapport officiel

Pour tous les Concours de club, de zone et de district

Ordre d'entrée en scène	1 ^{er} juré		2 ^e juré		3 ^e juré		Total des points	Total des rangs	Classement
	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang			
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									
J									

Prière de lire les directives au verso avant de remplir la partie ci-dessus

Le président de comité du Concours d'art oratoire doit vérifier l'addition du pointage de chaque concurrent. Inscrivez la note et le rang finals sur le présent rapport. Le président de comité du Concours d'art oratoire devra faire connaître les résultats du Concours à l'auditoire à partir de ce document.

Pour les Concours préliminaires, le président de comité nommera par leurs lettres respectives les deux ou trois meilleurs concurrents, sans préciser dans quel ordre ils se classent.

Pour le concours final, le président de comité nommera, par leurs lettres respectives, chacun des trois meilleurs concurrents, en commençant par celui qui est arrivé en troisième position.

Lire attentivement les directives au verso



Veillez prendre connaissance de ces directives avant de remplir le recto du présent formulaire

Pour déterminer le rang mérité par un concurrent dans un Concours de club, de zone ou de district, chaque juré classe les orateurs 1^{er}, 2^e, 3^e, etc., d'après le nombre de points mérités. Aucun ex aequo n'est permis.

À la fin du Concours, le président du comité du Concours ou son adjoint ramasse les feuilles de pointage des jurés et vérifie les additions. Il inscrit alors le nombre de points mérités et le rang de chaque concurrent, tels qu'indiqués par chaque juré, au recto du présent formulaire. Le gagnant est alors déterminé comme suit :

1. Si un concurrent est classé premier par la majorité des jurés, il est automatiquement déclaré gagnant. Il n'en est pas de même pour le deuxième ou le troisième gagnant, etc.
2. Tous les autres concurrents sont classés suivant le système du « total des rangs ». Cela signifie que l'on additionne le rang que chaque juré a attribué à chaque concurrent et non les points, et que ce chiffre est inscrit dans la colonne du total des rangs. La première place est déterminée de la même façon si personne n'est déclaré premier suivant la méthode expliquée en (1) ci-dessus. Le total le moins élevé détermine la première place, le deuxième plus bas, la deuxième place, et ainsi de suite.
3. Si le même rang est attribué à plus d'un concurrent, l'égalité est résolue par un vote préférentiel. À partir des rangs indiqués sur les bulletins, on détermine qui, des deux concurrents ex aequo, a été le plus souvent classé au-dessus de l'autre.

Par exemple : deux candidats, D et H, sont sur un pied d'égalité en 3^e place, chacun ayant obtenu un total des rangs de 9.

Ordre des rangs des concurrents	Rang donné par le juré 1	Rang donné par le juré 2	Rang donné par le juré 3	Total des rangs
D	3	4	2	9
H	5	3	1	9

Le concurrent H se classerait troisième, étant donné que deux des jurés (les 2^e et 3^e) l'ont classé à un rang plus élevé que le candidat D, qui deviendrait alors le quatrième.

4. Si trois concurrents obtiennent le même rang, on fait le total des points obtenus par chacun pour briser l'égalité. C'est la seule et unique occasion où le nombre de points prime sur le rang.

Mise en garde : La méthode de pointage peut se révéler compliquée. Prévoyez suffisamment de temps pour remplir le formulaire de rapport avec soin. Les pointages et le classement doivent être vérifiés par une deuxième personne. Les erreurs peuvent entraîner que l'annonce du nom des gagnants est incorrecte, ce qui peut être embarrassant.